

INSTRUCTIONS POUR LE FORMULAIRE DU BUDGET EN LIGNE

Subventions de développement Savoir (CRSH) jusqu'à un maximum de 100 000 \$ sur 2 ans

Frais de personnel ([Taux Salaires étudiants projetés](#))

Salaires, avantages sociaux et allocations aux étudiants

Détailler combien d'**étudiants diplômés** (soit à la maîtrise ou au doctorat) et d'**étudiants de premier cycle** seront embauchés pour travailler sur le projet avec le nombre d'heures si vous engagez des assistanats de recherche. Le coût total avec une description d'une phrase est également requis pour expliquer le travail demandé. Justifier le tout en moins de 500 caractères.

▼ Année 1			
Frais de personnel			
Salaires, avantages sociaux et allocations aux étudiants	Nombre	Montant	Justification
Premier cycle			Caractères disponibles: 500 (500 car)
Maîtrise			Caractères disponibles: 500 (500 car)
Doctorat			Caractères disponibles: 500 (500 car)
Sous-total		0 \$	
Salaires des non-étudiants			
	Nombre	Montant	Justification
Études postdoctorales			Caractères disponibles: 500 (500 car)
Services professionnels et techniques			Caractères disponibles: 500 (500 car)
Autres			Caractères disponibles: 500 (500 car)
Sous-total		0 \$	

Salaires, avantages sociaux et allocations aux étudiants

Les assistanats de recherche et les allocations aux étudiants sont basés sur les taux de l'Université d'Ottawa et incluent un estimé de 2% d'augmentation salariale par année tant que la nouvelle convention collective des étudiants n'est pas renouvelée, un estimé de : 9.8 % d'avantages sociaux, 4 % de vacances et 2.5 % de congés fériés. La grande majorité des contrats d'assistanats sont de de 130 heures par session (moyenne de 10 h par semaine).

Année 1 (2025-2026) :

- Un étudiant diplômé : 59.98 \$ x 130 h = 7 797 \$ - Collecte de documents, création d'un questionnaire
- Un étudiant au 1er cycle : 38.06 \$ x 130 h = 4 948 \$ - Codage des données à l'aide d'NVivo.

Année 2 (2026-2027) :

- Un étudiant diplômé : 61.18 \$ x 130 h = 7 953 \$ - Collecte de données (entrevues, observation).
- Un étudiant au 1er cycle : 38.81 \$ x 130 h = 5 045 \$ - Codage des données à l'aide d'NVivo.

Salaires des non-étudiants

Le salaire d'un [stagiaire postdoctoral](#) (Règlement 123) est d'environ de 45 275 \$ par année incluant les avantages sociaux pour un maximum de 2 ans. Pour vos [calculs salariaux consultez l'outil de budgétisation](#).

Voici un exemple de [description de poste](#) pour un Coordonnateur de la recherche et les [échelles salariales](#) pour le personnel de recherche non syndiqué contractuel et subventionné.

Frais de déplacement et de séjour ([Règlement 21](#) et [Procédure 16-11](#))

Frais de déplacement et de séjour - Dépenses admissibles

Les frais de déplacement et de séjour (repas et hébergement) comprennent les menues dépenses raisonnables engagées à l'occasion de travaux sur le terrain, de conférences liées à la recherche, de voyages effectués aux fins de collaboration et de travaux de recherches historiques. Ils peuvent être remboursés au titulaire de la subvention, aux co-chercheurs, aux collaborateurs, au personnel de recherche, aux étudiants qui travaillent avec le titulaire de la subvention, ainsi qu'aux chercheurs invités. Justifier le tout en moins de 500 caractères.

Frais de déplacement et de séjour - recherche	Nombre	Montant	Justification
Candidat/Membres de l'équipe			Caractères disponibles: 500 (500 car)
Étudiants			Caractères disponibles: 500 (500 car)
Sous-total		0 \$	

Frais de déplacement et de séjour - diffusion	Nombre	Montant	Justification
Candidat/Membres de l'équipe			Caractères disponibles: 500 (500 car)
Étudiants			Caractères disponibles: 500 (500 car)
Sous-total		0 \$	

Afficher la aide des médias

Indiquer, pour chaque année budgétaire, le montant total demandé pour les voyages au Canada ainsi qu'à l'étranger pour l'équipe de recherche et les étudiants.

- Expliquer le but du voyage.
- Transport : doit être le tarif plus bas et ne dépassant pas le plein tarif en classe économique. Vous pouvez voyager en train ou avec votre voiture personnelle seulement si cela représente le moyen le plus économique. La location de voiture est éligible seulement si c'est nécessaire pour la réalisation du projet de recherche.

- Logement : les tarifs des hôtels varient en fonction de la destination et de la période de l'année, mais la règle générale est d'utiliser 150 \$/nuit pour les hôtels canadiens et 200 \$/nuit pour les hôtels internationaux.
 - Des tarifs réduits sont disponibles par l'intermédiaire de l'[ACPAU](#). Utilisez les phrases suivantes pour justifier vos coûts : "Prix pour le personnel du gouvernement" ou "Prix de l'ACPAU".
 - Des sites Web tels que [hotwire.com](#) et [expedia.ca](#) offrent également des prix réduits (vérifiez leurs politiques d'annulation et de remboursement).
 - Nb. Si vous prévoyez un séjour de longue durée (trois semaines ou plus), il est préférable de réserver un appartement ou d'utiliser un service tel que [Airbnb](#).
- [Per diem : Méthode 16-14 Taux de remboursement](#)
- Pour les voyages à l'étranger voir : [Taux à l'étranger du CNM](#)
- Pour tout autre voyageur, les repas sont remboursables sur présentation de reçus seulement.

Autres dépenses

Fournitures

Vous pouvez inclure un budget pour les autres fournitures de bureau (exemple : logiciel spécialisé, papeterie, affranchissement, appels interurbains) seulement si c'est directement relié au projet de recherche. Les logiciels doivent être spécialisés, bien justifiés et ne peuvent pas être déjà offerts par l'Université. Vous devez démontrer que l'achat d'autres fournitures de bureau, telles les cartouches d'encre, est nécessaire pour votre projet de recherche. Justifier le tout en moins de 500 caractères.

Équipement durable – Matériel informatique

L'achat ou la location d'ordinateur et d'équipement informatique est permis seulement s'ils ne sont pas déjà fournis par l'Université. Justifier le tout en moins de 500 caractères.

Équipement durable – Autre

L'achat ou la location d'équipement (exemple : audiovisuel) est permis seulement s'ils ne sont pas déjà fournis par l'Université. Justifier le tout en moins de 500 caractères.

Autres dépenses

Précisez les autres dépenses de recherche non incluses (ex : Autres frais de terrain, traduction, guides, intervieweurs, etc.). Toutes les autres dépenses doivent être bien justifiées et jugées nécessaires à l'avancement du projet de recherche. Les coûts de publication dans des revues à libre accès sont des dépenses admissibles. Justifier le tout en moins de 500 caractères.

Services professionnels et techniques - Les frais sont admissibles que si le besoin d'experts est bien justifié. Si la subvention est accordée et que vous planifiez embaucher des fournisseurs de service, veuillez consulter le [Règlement 36](#) et la [Méthode 4-3](#). Types de services : traduction, transcriptions, création d'un site web, enquêteurs spécialisés. Votre justification doit mettre en évidence en quoi les services sont nécessaires pour le projet. Justifier le tout en moins de 500 caractères.

Autres dépenses	Montant	Justification
Fournitures		Caractères disponibles: 500 (500 car)
Équipement durable		Caractères disponibles: 500 (500 car)
		Caractères disponibles: 500 (500 car)
		Caractères disponibles: 500 (500 car)
		Caractères disponibles: 500 (500 car)
Sous-total		

Autres sources de financement

Justifier le tout en moins de 500 caractères.

Source de financement	Type de contribution	Confirmé	Année 1	Année 2	Total	
Sélectionner ou saisir une autr	Sélectionner	Sélectionner			0 \$	Effacer la ligne 1
Détails Caractères disponibles: 500 (500 car)						
Sélectionner ou saisir une autr	Sélectionner	Sélectionner			0 \$	Effacer la ligne 2
Détails Caractères disponibles: 500 (500 car)						
Sélectionner ou saisir une autr	Sélectionner	Sélectionner			0 \$	Effacer la ligne 3
Détails Caractères disponibles: 500 (500 car)						
						Ajouter une rangée
Total général					0 \$	Calculer les totaux

Exemples

Salles de rencontre = $350 \$ \times 8 \text{ jours} \times 5 \text{ ans} = 14\,000 \$$

Poste de travail étudiant dans l'unité d'attache = $40 \$ \times 16 \text{ pi}^2 = 640 \$$ par mois

Bureau de chercheur = $40 \$ \times 100 \text{ pi}^2 = 4\,000 \$ \div 40 \% \text{ pour utilisation en recherche} = 1\,600 \$$ par mois (si 100 % du temps de recherche est consacré au projet) = $8\,000 \$$

[Remboursement des dépenses professionnelles.](#)